



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE L'ISLET, TENUE LE 6 JUILLET 2026 AU 284, BOULEVARD
NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Dave Bernier, M. Éric St-Laurent, M. Pascal Bernier,
M. André Blanchet et M. Simon Beaudoin.

Membres du conseil absents

M. Germain Pelletier et Mme Josette-Emilie Boutin

Tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bernier, maire suppléant.

M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue de M. Pascal Bernier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 6 juillet 2026

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le point 10 intitulé « Attribution de contrat pour un relevé topographique (arpentage) dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille » est reporté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

150-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 1^{er} juin 2026

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

151-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.



CORRESPONDANCES ET COMITÉS

4. Correspondances diverses

La Municipalité a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de remerciement de l'école secondaire Bon-Pasteur (Gala Méritas 2026)

5. Rapport des comités

Aucun rapport des comités n'est effectué.

PRÉSENTATION DES COMPTES

6. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juin 2026

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

7. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – juin 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

152-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 681 743,63 \$.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

8. Contribution au programme de supplément au loyer (PSLQ)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place un programme de supplément au loyer (ci-après PSLQ);

ATTENDU QUE les objectifs du PSLQ sont d'assurer l'accès à un logement et à la stabilité résidentielle des ménages les plus défavorisés;

ATTENDU QUE le PSLQ est financé à 90 % par la Société d'habitation du Québec et 10 % par les municipalités participantes;

ATTENDU QUE les habitations à loyer modique (HLM) présentes sur le territoire de la Municipalité de L'Islet sont uniquement accessibles aux familles et aînés;

ATTENDU QUE le financement du programme PSLQ par la Municipalité de L'Islet permettrait d'améliorer la stabilité résidentielle sur son territoire des ménages les plus défavorisés qui ne cadre pas dans les catégories familles ou aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

153-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte de contribuer à la hauteur de 10 % de l'aide financière du PSLQ sur son territoire pour un nombre maximum de 5 unités.

9. Attribution de contrat de services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'attribution de contrat de services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la somme estimée de 84 000,00 \$ plus taxes, incluant :

- Demande de prix arpentage et gestion
- Gestion de projets
- Étude hydraulique
- Estimation du coût des travaux
- Élaboration du devis
- Demande de prix pour étude géotechnique et caractérisation environnementale
- Mise en plan
- Préparation de la demande d'aide au PAVL
- Gestion durant d'appel d'offres

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

154-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet attribue le contrat de services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, pour la somme estimée de 84 000,00 \$ plus taxes.

10. Attribution de contrat pour un relevé topographique (arpentage) dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille

Point reporté.

11. Attribution de contrat pour l'inspection des réservoirs d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'inspection des réservoirs d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Can-Explore inc. pour la somme de 10 000,00 \$ plus taxes, incluant la mobilisation/démobilisation, l'inspection des deux réservoirs de l'usine de production à l'aide d'un robot sous-marin, l'analyse des vidéos et le rapport d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

155-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet attribue le contrat pour l'inspection des réservoirs d'eau potable à Can-Explore inc., et ce, pour la somme de 10 000,00 \$ plus taxes;

QUE le montant de la facture est affecté à même le surplus aqueduc.

12. Entérinement d'acceptation de l'offre et de l'entente de services d'expertise avec le ministère de la Culture et des Communications pour le cimetière protestant de Trois-Saumons

ATTENDU QUE le comité du 350^e de L'Islet a procédé à une demande d'expertise du cimetière protestant de Trois-Saumons au ministère de la Culture et des Communications (Centre de conservation du Québec);

ATTENDU QUE le comité désire une expertise en vue d'une restauration des cinq (5) monuments funéraires (stèles) en pierre et une enceinte de béton et métal (à valider);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une offre et une entente de services d'expertise avec le ministère de la Culture et des Communications pour le cimetière protestant de Trois-Saumons, et ce, pour la somme estimée de 2 857,00 \$ plus taxes;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entériner l'acceptation de l'offre et de l'entente de services d'expertise avec le ministère de la Culture et des Communications pour le cimetière protestant de Trois-Saumons;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.1 du règlement 297-2023, le directeur général greffier-trésorier a transmis une demande par courriel, le 23 juin 2026, aux membres du conseil afin d'obtenir leur accord dans le but d'attribuer le contrat avant la séance;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.1 du règlement 297-2023, un minimum de quatre membres du conseil ont donné leur accord afin de procéder à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

156-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'acceptation de l'offre et de l'entente de services d'expertise avec le ministère de la Culture et des Communications pour le cimetière protestant de Trois-Saumons, et ce, pour la somme estimée de 2 857,00 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité entérine l'autorisation de signature du document pour et au nom de la Municipalité par M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier.

RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

13. Adoption du règlement 343-2026 modifiant le règlement 158-2013 de zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement de zonage 158-2013 afin de modifier les normes de stationnement de véhicule de loisirs ou roulotte sur un terrain durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est susceptible d'approbation référendaire conformément au premier paragraphe du troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, suivi par l'adoption du projet de règlement 343-2026 lors de la séance du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de consultation a été publié dans le journal Le Placoteux le 25 mai 2026 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis public de consultation a été affiché au bureau de la Municipalité ainsi que sur le site Internet et aux deux églises du territoire le 25 mai 2026 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A19.1);

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} juin 2026, à la salle du conseil située au 79, rue Monseigneur Bernier à L'Islet à partir de 19 h;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 343-2026 a été adopté lors de la séance du 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum pour les modifications au règlement de zonage a été affiché le 8 juin 2026, conformément aux dispositions de la Loi sur



l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A19.1), et qu'aucune demande n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 157-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le « Règlement 343-2026 modifiant le règlement 158-2013 de zonage ».

DIVERS

14. Autorisation d'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet Emploi Région L'Islet, et sur le site des organismes suivants : Union des municipalités du Québec (UMQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Place aux jeunes en région, Université Laval et Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 158-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de M. Fedi Ferjaoui à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

QUE l'échelon 9 est attribué;

QUE l'entrée en poste aura lieu le 20 juillet 2026.

15. Nomination des responsables de l'émission des permis d'urbanisme

ATTENDU QUE le 6 juillet 2026, la Municipalité adoptait la résolution 158-07-2026 autorisant l'embauche de M. Fedi Ferjaoui à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue le 20 juillet 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit donc de modifier les personnes responsables de l'émission des permis d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 159-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Fedi Ferjaoui à titre de responsable de l'émission des permis d'urbanisme à compter du 20 juillet 2026;

QUE la Municipalité de L'Islet nomme Mme Mélissa Thibault, réceptionniste et commis de bureau, à titre de substitut à l'émission des permis d'urbanisme;

QUE la résolution 137-06-2026 intitulée « Délégation de l'émission des permis d'urbanisme à la MRC de L'Islet » prendra fin le 20 juillet 2026.

16. Demande de PIIA pour le 357, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA visant la rénovation de la galerie avant du bâtiment principal. Plus précisément, les travaux projetés consistent à reconstruire la structure et le plancher de la



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

galerie avant. Les poteaux de soutien et les garde-corps existants seront conservés et réinstallés à la suite des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le matériau utilisé pour les travaux est le bois traité;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation de la galerie s'harmonise avec le style architectural du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande à la Municipalité d'accepter le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

160-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

17. Demande de PIIA pour le 434, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA visant l'installation d'un cabanon préfabriqué d'une superficie de 12 pi x 16 pi et d'une hauteur de 8 pi. Le bâtiment accessoire projeté sera implanté dans la cour arrière et sera revêtu d'un revêtement de vinyle assorti à celui de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur en vinyle proposé ne constitue pas un matériau autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur devrait être installé à l'horizontale afin d'assurer une intégration cohérente avec la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la présence de fenêtre(s) à carreaux constitue un élément d'amélioration esthétique du projet, sans toutefois être une exigence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande à la Municipalité de refuser le projet. Toutefois, le CCU recommande au propriétaire de lui soumettre un projet modifié qui intégrerait les observations évoquées ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

161-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet refuse le projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

18. Demande de PIIA pour le 458, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA relative à l'installation d'une enseigne recto verso en bois de cèdre teint et peint en cour avant de la boutique de la fromagerie. L'enseigne projetée aura des dimensions de 4 pi sur 5 pi. Elle sera supportée par une structure en bois fixée au sol, d'une hauteur de 10 pi et d'une largeur de 63 po. L'enseigne comprendra le logo de la Ferme Paysanne, représentant une chèvre broutant de l'herbe, réalisé en relief avec une saillie de 1 po. Elle comportera également trois plaquettes de bois en relief de dimensions 5 po x 27 po x 1 po, sur lesquelles seront gravées les inscriptions « Chèvrerie », « Fromagerie » et « Boutique ». Sous l'enseigne, sera suspendue une plaque recto verso en bois peint noir, de dimensions 5 po x 27 po x 1 po, munie d'un système d'accrochage temporaire. Cette plaque comportera un lettrage gravé permettant d'afficher la mention « Ouvert » ou « Fermé »;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des composantes de l'enseigne est cohérent avec l'image et l'identité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées s'intègrent harmonieusement à l'environnement du site;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE le matériau utilisé pour la conception de l'enseigne, soit le bois de cèdre, contribue à son intégration esthétique;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande à la Municipalité d'accepter le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 162-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de PIIA, comme recommandé par le CCU.

19. Acceptation de donation des parcelles 1 et 2 du lot 3 373 062

ATTENDU QUE M. Jean Deschênes (propriétaire), souhaite procéder à la donation des parcelles 1 et 2 du lot 3 373 062, tel que selon le plan de morcellement soumis par Arpentage Côte-du-Sud inc., à la Municipalité de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 163-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la donation des parcelles 1 et 2 du lot 3 373 062 de la part de M. Jean Deschênes.

20. Modification du prix de vente des terrains de la phase 2 du prolongement du quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède actuellement à la vente de terrains dans la phase 2 du prolongement du quartier des oiseaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le prix de vente des terrains au mètre carré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 164-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet modifie le prix de vente des terrains de la phase 2 du prolongement du quartier des oiseaux pour un montant de 35 \$/m² au lieu de 37 \$/m²;

QUE cette résolution annule toute décision ou résolution antérieure en lien avec le prix de vente desdits terrains, et ce, à compter du 6 juillet 2026.

21. Autorisation de signature de la promesse de vente/d'achat et de l'acte notarié pour la vente du lot 6 651 191 (6, avenue du Geai-Bleu)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le lot 6 651 191 du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de L'Islet;

ATTENDU QUE le lot a une superficie de 1 058,60 m²;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 35 \$/m² plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 165-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer la promesse de vente/d'achat du lot 6 651 191 avec Mme Samantha Bernier et M. Étienne Kirouac;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise, par la suite, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général greffier-trésorier, ou en son absence



la directrice générale greffière-trésorière adjointe, à signer l'acte notarié de vente du lot 6 651 191 avec Mme Samantha Bernier et M. Étienne Kirouac, mémoire des répartitions, état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction, pour la somme de 37 051,00 \$ plus taxes applicables;

QUE les frais reliés à l'acte notarié de vente seront payés par l'acquéreur.

22. Division du montant du budget participatif 2026

ATTENDU QUE du 30 janvier au 30 avril 2026, la population pouvait déposer un projet pour le budget participatif 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux projets : « Exposition extérieure de photos anciennes » et « Les Coffres des Découvertes sportives »;

ATTENDU QUE la période de vote a eu lieu du 27 mai au 10 juin 2026;

ATTENDU QUE les personnes ayant déposé un projet ont proposé à la Municipalité de diviser le montant de 5 000 \$ en parts égales entre les deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

166-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la division du montant du budget participatif 2026 en deux parts égales de 2 500 \$ chacune pour chaque projet présenté.

23. Autorisation d'utilisation des informations concernant l'usine d'eau potable par le Parti conservateur du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a rencontré des représentants du Parti conservateur du Québec le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE, suite à cette rencontre, les représentants ont demandé l'accès et l'utilisation des informations concernant l'usine d'eau potable de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

167-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'utilisation des informations concernant l'usine d'eau potable par le Parti conservateur du Québec à des fins politiques et de recherche.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

24. Aucun point.

QUESTIONS / RÉPONSES

25. Période de questions / réponses

M. Gaétan Côté demande quels sont les deux projets pour le budget participatif 2026 qui ont été déposés. M. Pascal Bernier, maire suppléant, fait une brève description des projets.

M. Gaétan Côté demande également pourquoi la scène extérieure n'est pas utilisée pour les spectacles du samedi. Il faisait très beau le 4 juillet dernier, mais le spectacle a eu lieu à l'intérieur. M. Pascal Bernier précise que lorsqu'il y a annonce de pluie ou d'orage, les spectacles ont lieu à l'intérieur. Il indique cependant que le 4 juillet, le technicien de son et de lumière habituel n'était



pas disponible. Pour des questions de logistique, le spectacle a eu lieu au centre multidisciplinaire.

M. Robert Tardif demande pourquoi il y a des tables à pique-nique près du terrain de pétanque. L'an dernier les gens s'y stationnaient. M. Pascal Bernier précise que la Municipalité n'a pas pu faire un stationnement à cet endroit puisqu'il y a une conduite pluviale en dessous. La Municipalité a déjà fait le maximum de stationnements qui pouvait être dans le secteur. M. Tardif mentionne qu'il y avait quatre tables à pique-nique auparavant, mais qu'il n'en reste que deux. Il suggère fortement à la Municipalité de plutôt mettre une pancarte ou une barrière pour interdire les gens de se stationner.

M. Robert Tardif indique que beaucoup d'argent est investi dans la bâtisse des loisirs Bonsecours. Il trouve ça parfait, mais demande ce qu'est la vision hivernale de la Municipalité pour cette salle. M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, mentionne que cette bâtisse sert principalement d'entreposage d'équipements divers et de lieu d'assemblage de mobilier pour les employés municipaux en période hivernale. M. Tardif souhaite savoir si le 10-90 L'Islet aura toujours un endroit pour ranger ses équipements l'hiver, comme il le faisait par le passé à la bâtisse des loisirs Bonsecours. M. Pelletier mentionne qu'il va vérifier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 02 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Pascal Bernier, maire suppléant

